

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 9 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mai 2023, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salle ont été convoqués par M. ROY Sébastien, maire pour le 9 mai 2023 à 20 h 30.

Ordre du jour :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Arrêt du Procès-Verbal du 7 mars 2023
- 3 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire
- 4 – Modification des statuts du Syndicat de Communes à vocation unique pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire de la Région de Ste-Hermine
- 5 – Tirage des Jurés d'assises – Liste préparatoire pour 2024
- 6 – Intervention d'un archiviste du Centre de Gestion pour une mission d'archivage des documents de la mairie
- 7 – Bilan des réunions concernant la création d'une association
- 8 – Projet de salle polyvalente au terrain de football
- 9 – Information concernant les projets du pôle de proximité

- 10 – Questions diverses

Sébastien ROY, Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mai 2023

Procès-Verbal

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois

le : 9 mai 2023

Le conseil municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salle dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. ROY Sébastien, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 4 mai 2023

PRESENTS : Mmes DIGUET, KAPPELHOFF, JAUD, PHELIPPEAU
Ms GUERIN, BURCELOT, GABORIAU, BREMAND,
CORMIER, ROY

ABSENT EXCUSÉ :

Secrétaire de séance : M. BREMAND

2023 – 04 - 01 – Désignation d'un secrétaire de séance

Considérant qu'à l'occasion de chaque réunion du Conseil Municipal, il est de tradition de nommer un secrétaire de séance ;

Vu les conseillers proposés ;

A l'unanimité des membres, M. BREMAND est nommé secrétaire de séance.

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 9 mai 2023

2023 – 04 -02 – Arrêt du Procès-Verbal du 4 avril 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2023 a été transmis par mail le 13 avril 2023 à Mmes et Ms les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ARRETE le procès-verbal du 4 avril 2023.

2023 – 04 – 03 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal conformément à la délibération n° 2020-07-06 du 21 juillet 2020

ANNÉE 2023				
Nature de la décision				
Description		Décision	Date	Montant
2023-041	Travaux de débroussaillage	CUMA L'Eveil	13/04/2023	5 439.17 € TTC
2023-042	Confection salaires 1 ^{er} TR	Centre de Gestion	13/04/2023	154.80 € TTC
2023-042	Achat bouquet mariage	JARDIFLOR	13/04/2023	25.00 € TTC
2023-043	Annonce décès Ouest France	PF MATHONNEAU NAULLE	13/04/2023	134.00 € TTC
2023-044	Achat composition florale Pour décès	RIPAUD PEPINIERES	13/04/2023	130.00 € TTC
2023-045	Facture téléphone mairie	LINKT	13/04/2023	13.24 € TTC
2023-046	Facture Internet Fibre	LINKT	13/04/2023	360.00 € TTC
2023-047	Cotisation e-collectivités 2023	Synd Mixte E COLLECTIVITE	13/04/2023	287.28 € TTC
2023-048	Facture électricité	EDF	21/04/2023	3 714.73 € TTC
2023-049	Achat petit matériel	Tract Agri Brico pro	25/04/2023	147.60 € TTC
2023-050	Réparation cloche église	Lussault	25/04/2023	2 057.00 € TTC
2023-051	Travaux de lamier sur Voirie communale	SNC TBE	25/04/2023	489.60 € TTC
2023-052	Entretien chemins	TPL SERVICES	25/04/2023	1 067.39 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, prend acte des décisions prises par M. le Maire.

2023 – 04 - 04 – Modification des statuts du Syndicat de Communes à vocation unique pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire de la Région de Ste-Hermine

EXPOSE

Par arrêté n° 03 SPF 11 en date du 20 janvier 2003 portant autorisation de création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire de la Région de SAINTE-HERMINE, les communes :

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 9 mai 2023

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• BESSAY• BOURNEZEAU• LA CHAPELLE THEMER• LA REORTHE• LES MOUTIERS SUR LE LAY• LES PINEAUX• ST AUBIN LA PLAINE• ST JEAN DE BEUGNE | <ul style="list-style-type: none">• ST ETIENNE DE BRILLOUET• ST JUIRE CHAMPGILLON• ST LAURENT DE LA SALLE• ST MARTIN LARS• STE HERMINE• STE PEXINE• THIRÉ |
|--|--|

Ont décidé de s'associer à compter de la rentrée scolaire 2002/2003 au sein d'un Syndicat à vocation unique relevant des articles L 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis des changements sont intervenus et réclament la mise en œuvre d'une procédure de modification des statuts.

Ainsi, lors de la séance du 28 mars dernier, le Conseil Syndical a approuvé les modifications suivantes :

- **Modification de l'organisateur principal : LA REGION PAYS DE LA LOIRE suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment ses articles 15 et 133V.**
- **Modification des ressources du syndicat :**
 - Retrait des paragraphes suivants :**
 - **Les participations des familles, usagers du service, pour la part non prise en charge par le Conseil Général,**
 - **Les contributions éventuelles des Communes, en substitution de la participation des familles,**
 - **Les subventions, notamment celles du Conseil Général,**
 - Ajout du paragraphe suivant à la place des paragraphes ci-dessus :**
 - **Les frais de gestion par la Région Pays de la Loire déterminées vis-à-vis du nombre d'élèves transportés.**

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification des statuts.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, Le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 9 mai 2023

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU le Code des Transports,

VU le Code de l'Education,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU l'arrêté n° 03 SPF 11 en date du 20 janvier 2003 portant autorisation de création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire de la Région de SAINTE-HERMINE,

Vu la délibération du conseil syndical du SIVU de Transport Scolaire de SAINTE-HERMINE en date du 28 mars 2023 approuvant la modification des statuts sur les points suivants :

- Modification de l'organisateur principal
- Modification des ressources du syndicat.

Vu le projet de statuts à intervenir,

DELIBERE :

Modification de l'organisateur principal : LA REGION PAYS DE LA LOIRE

à l'unanimité des membres

APPROUVE la modification de l'organisateur principal

Modification des ressources du syndicat

à l'unanimité des membres

APPROUVE la modification des ressources du syndicat à savoir :

- **Les frais de gestion par la Région Pays de la Loire déterminés vis-à-vis du nombre d'élèves transportés,**
- **Les participations des Communes déterminés au prorata du nombre d'élèves transportés, originaires de chaque Commune et présents à la rentrée scolaire précédant l'exercice comptable.**

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

2023 – 04 - 05 – Tirage des Jurés d'assises – Liste préparatoire pour 2024

Conformément à la loi, Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort à partir de la liste électorale des personnes pour les présenter sur la liste éventuelle des jurés. Le nombre de noms à tirer au sort s'élève à 1.

Le Conseil Municipal fait procéder publiquement au tirage au sort.

Le tirage au sort désigne le n° 10 de la page 2 de la liste électorale.

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 9 mai 2023

La personne suivante est désignée comme susceptible de siéger au jury d'assises.

Mme BERTRAND Jeanne, Claudine, Yannick épouse JOURNAUD

Née le 11 mai 1963 à Luçon (Vendée)

Domiciliée 12 Le Roc 85410 SAINT-LAURENT-DE-LA-SALLE

2023 – 04 -06 – Intervention d'un archiviste du Centre de Gestion pour une mission d'archivage des documents de la mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services des archives départementales sont intervenus pour un contrôle des archives de la mairie.

A l'issue de ce contrôle, une demande a été faite au service « archives » du Centre de Gestion pour une mission d'archivage des documents de la mairie, mission conseillée par les archives départementales.

Le Conseil Municipal prend connaissance des modalités d'intervention de l'archiviste et du montant des devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de faire intervenir le service du Centre de Gestion pour une prestation archives d'un montant estimatif de 4 800,00 € (devis établi au vu du tarif journalier 2023) pour une intervention lors du 1^{er} semestre 2026.

2023 – 04 – 07 – Bilan des réunions concernant la création d'une association

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que plusieurs réunions ont été programmées pour la création d'une association dans le but serait de créer des animations dans la commune.

Un certain nombre d'administrés étant intéressés, cette association pourrait voir le jour.

Considérant que cette association n'a pas de subsides pour commencer son activité, Monsieur le Maire propose pour les aider à démarrer en leur versant une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour leur verser une subvention
- Dit que la décision définitive interviendra après la création officielle de l'association.

2023 – 04 - 08 – Projet de salle polyvalente au terrain de football

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du suivi du projet concernant la réhabilitation et construction d'une salle polyvalente au terrain de football.

Il leur rappelle la décision du 4 avril d'affirmer la tranche conditionnelle de l'Agence de Services aux Collectivités concernant la réalisation du programme pour la recherche d'un maître d'œuvre. Il les informe qu'il a rencontré, en présence du 1^{er} adjoint, le référent de l'Agence aux Services aux collectivités pour cette mission afin de définir les besoins. Ce

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 9 mai 2023

réfèrent donnera sa proposition fin mai, début juin. Ceci nécessitera une réunion supplémentaire du Conseil Municipal pour valider le programme et lancer la consultation en vue du recrutement d'un Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, prend acte de ces informations et propose une réunion du Conseil Municipal le mardi 6 juin pour délibérer sur ce sujet.

2023 – 04 - 09 – Information concernant les projets du pôle de proximité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des réflexions des membres du pôle de proximité concernant les projets éventuels pouvant intéressés les 6 communes de ce pôle. L'enveloppe budgétaire décernée à la réalisation d'un projet intéressant les 6 communes pourraient être attribuée à la rénovation de la piscine de l'Hermenault.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, prend acte de ces informations, est favorable à cette proposition.

2023 – 04 - 10 – Questions diverses

- 1) Le Conseil Municipal réfléchit à l'organisation de la manifestation du 14 juillet
- 2) La commune devra dans les 5 ans, organiser en lien avec la préfecture, un exercice de simulation de risques mettant en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde.
- 3) Mme Kappelhoff demande si on demande des devis pour la confection du bulletin communal.
- 4) Les prochaines réunions de conseil sont fixées au mardi 6 juin, mardi 13 juin et mardi 18 juillet.

La séance est close à 22 h 25

Comportant les délibérations suivantes

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Arrêt du Procès-Verbal du 7 mars 2023
- 3 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire
- 4 – Modification des statuts du Syndicat de Communes à vocation unique pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire de la Région de Ste-Hermine
- 5 – Tirage des Jurés d'assises – Liste préparatoire pour 2024
- 6 – Intervention d'un archiviste du Centre de Gestion pour une mission d'archivage des documents de la mairie
- 7 – Bilan des réunions concernant la création d'une association
- 8 – Projet de salle polyvalente au terrain de football
- 9 – Information concernant les projets du pôle de proximité
- 10 – Questions diverses

Actes certifiés exécutoires

SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 9 mai 2023

Réception par le Sous-Préfet :
Publication :

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENCE
M. ROY Sébastien	Présent
M. GUERIN Didier	Présent
Mme JAUD Céline	Présent
M. BURCELOT Cyrille	Présent
M. GABORIAU Charly	Présent
Mme KAPPELHOFF Laura	Présent
Mme PHELIPPEAU Patricia	Présent
M. BRÉMAND Jacky	Présent
M. CORMIER Jean-Charles	Présent
Mme DIGUET Stécy	Présent

Fait à Saint-Laurent-de-la-Salle, le

Le Maire
Sébastien ROY

Le Secrétaire de séance,
Jacky BRÉMAND